



TESTAMENTS

Conseils pratiques

Un testament incomplet, ou mal rédigé peut être invalidé. Il faut donc consulter votre notaire et ne pas hésiter à interroger le notaire-conseil de la Fondation des Monastères, plus particulièrement en cas de legs affecté à une communauté. Un grand nombre de communautés monastiques ne peuvent recevoir de legs directement.

- Si le testament est rédigé par le testateur, il doit être entièrement écrit de sa main, daté et signé pour être valable : **c'est un testament olographe**.
Il peut ensuite être déposé chez le notaire qui procédera à son inscription au **Fichier Central de Dispositions des Dernières Volontés**. Ce fichier, qui sera interrogé à l'ouverture de la succession, renseigne sur l'existence d'un testament ; en aucune façon il ne renseigne sur son contenu qui reste confidentiel.
- Si le testament est rédigé sous la dictée du testateur par le notaire, en présence de deux témoins ou, de préférence d'un second notaire, c'est un **testament authentique** qui bénéficie de toutes les garanties juridiques.

FORMULATIONS-TYPES

▶ LEGS UNIVERSEL

« Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions antérieures.

Je soussigné(e) ... (nom, prénom), né(e) à..... le....., domicilié(e) (adresse)

Institue la Fondation des Monastères, ayant son siège 14 rue Brunel 75017 Paris, légataire universelle de tous mes biens meubles et immeubles qui composeront ma succession au jour de mon décès. »

Ajouter le cas échéant : « Ma légataire sera chargée d'exécuter les legs à titre particulier suivants : »

Fait à le

Signature

▶ LEGS À TITRE UNIVERSEL

« Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions antérieures.

Je soussigné(e) ... (nom, prénom), né(e) à..... le....., domicilié(e) (adresse)

Institue pour légataire universel Monsieur V..... (nom, prénom, adresse) à charge pour lui de délivrer à la Fondation des Monastères, ayant son siège 14 rue Brunel 75017 Paris, 20 % ou 30 % ou 50 %, des biens qui composeront ma succession au jour de mon décès. »

Fait à le

Signature

▶ LEGS PARTICULIER

« Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions antérieures.

Je soussigné(e) ... (nom, prénom), né(e) à..... le....., domicilié(e) (adresse)

Institue pour légataire universel Monsieur V..... (nom, prénom, adresse) à charge pour lui de délivrer à la Fondation des Monastères, ayant son siège 14 rue Brunel 75017 Paris, mon appartement situé(adresse) ou une somme de..... »

Fait à le

Signature

▶ LEGS AFFECTÉ

Si l'on désire que le legs profite à telle communauté, il faut préciser, avant la signature :

« Je désire que le bénéfice de ce legs profite aux communautés religieuses en difficulté et en priorité à la communauté..... » (nom et adresse à indiquer)

Fait à le

Signature

Pour toute question ou pour obtenir la brochure *Legs, Donations, Assurances vie* ▶

Agnès Larnaudie-Eiffel – Service Legs et donations – Tél. 01 45 31 62 81

legsetdonations@fondationdesmonasteres.org

Fondation des Monastères – 14 rue Brunel – 75017 Paris

